

L'U2P se félicite de la reprise de la négociation et souhaite que les Régions conservent des prérogatives en matière de financement de l'apprentissage

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 18.01.05**

Paris, 2 février 2018

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

Joël Mauvigney, vice-président de l'U2P chargé de l'Éducation, de l'Orientation et de la Formation, s'est exprimé aujourd'hui en introduction de la réunion paritaire qui marquait la reprise de la négociation sur la réforme de la formation professionnelle.

« Mesdames et Messieurs,

L'U2P fait volontiers siennes nombre de propositions figurant dans le projet de texte qui fait l'objet de nos discussions d'aujourd'hui.

C'est notamment et bien entendu le cas du renforcement de l'information et de l'orientation des jeunes et de leurs familles en matière d'apprentissage, d'une meilleure prévention des ruptures de contrats d'apprentissage, de la simplification des règles administratives des contrats en alternance, mais également du renforcement de la fonction tutorale ainsi que la mise en place d'un véritable système d'assurance qualité de la formation.

Nous sommes également prêts à accepter le principe d'un financement de l'apprentissage au contrat, par souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure lisibilité du dispositif, dès lors qu'une modulation est possible notamment pour tenir compte des spécificités territoriales.

Cependant, s'agissant du financement de l'apprentissage, ce sujet pose la question de la péréquation financière indispensable au bon fonctionnement du dispositif, notamment au niveau interprofessionnel et multibranches.

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.

Si l'U2P est sensible à la proposition visant à bâtir une péréquation basée à la fois sur un pourcentage significatif de la future collecte alternance ainsi que sur les excédents financiers des branches professionnelles, nous ne pouvons malgré tout nous associer à cette dernière proposition.

En effet, s'agissant des CFA interprofessionnels et multibranches, il est indispensable que les Régions continuent à être leur interlocuteur financier, principalement dans le but de préserver un système de financement de ces centres simple, et leur évitant d'avoir à solliciter une multitude d'opérateurs pour obtenir les financements indispensables à leur fonctionnement.

L'objectif que nous devons poursuivre ensemble est de développer le nombre de contrats d'apprentissage. »

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 18.01.05**

Paris, 2 février 2018

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.